

## Trente-quatre auditions en cinq jours pour poser un diagnostic de la situation dans certains secteurs clés. Surtout, formuler des recommandations. Mais le dernier mot reviendra à l'État

**D**e la bouche même des divers interlocuteurs avec lesquels nous avons échangé, la délégation parisienne de l'Autorité de la concurrence - constituée de Fabienne Siredey-Garnier, vice-présidente, Stanislas Martin, rapporteur général, Thomas Piquereau, rapporteur général adjoint, ainsi que plusieurs rapporteurs des services d'instruction - n'est pas venue dans l'île pour y faire du tourisme hors saison. Bien au contraire.

Car ce sont apparemment des auditeurs avisés, bien informés et déjà avancés dans leur travail de débroussaillage qui ont mené depuis lundi - ils repartent ce soir - quelque 34 auditions, recevant tour à tour et pêle-mêle élus, services de l'État, acteurs économiques, syndicats, collectifs. Un objectif en corollaire, échanger sur le fonctionnement concurrentiel des marchés en Corse.

On rappelle que si l'Autorité de la concurrence a fait le déplacement, c'est parce qu'à l'origine elle a été saisie au nom du gouvernement par le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, pour rendre un avis sur la concentration économique sur le territoire insulaire. Plus spécifiquement dans les secteurs où des préoccupations ont été exprimées, notamment ceux des carburants, de la grande distribution, des déchets et des transports.

### Par le grand bout de la loupe

Les auditions doivent permettre de construire un diagnostic de la situation concurrentielle de certains secteurs clés, et de formuler, dixit, "des recommandations adaptées à une croissance équilibrée de l'économie insulaire, allant gains de productivité pour les entreprises et amélioration du pouvoir d'achat pour les consommateurs".

En attendant que les éléments recueillis soient remaillés en vue d'une synthèse qui pourrait être livrée avant la fin du premier semestre 2020, prise de pouls auprès de quelques-uns des auditionnés.

Bertrand Dipéri, vice-président de la CPME Corsica rappelle, en préambule, que "nous avions, pour notre part, saisi l'Autorité sur un éventuel monopole dans la distribution des carburants. C'est donc logiquement que nous avons été appelés pour parler de ce sujet. Cependant, nous avons été surpris de constater que l'enquête - dont on nous a répété qu'elle était confidentielle à cette heure - s'intéressait également, outre les carburants, à nombre de dossiers, déchets, maritime, aérien, vie chère en général avec des produits de consommation courante dont les prix sont plus élevés que sur le continent. De ce fait, et même si nous étions plus particulièrement entendus dans le cadre de notre saisine, l'échange a été élargi aux autres domaines pour lesquelles l'Autorité a été missionnée."

Parmi les questions posées, la CPME Corsica a souhaité se voir confirmer la pleine indépendance de l'instance. "Nous avons demandé si l'Autorité avait suffisamment de liberté arbitre par rapport à l'État, on nous a répondu qu'il n'y avait aucune incertitude à avoir. L'Autorité a précisé qu'elle rendrait un avis que l'État déciderait, ensuite, de suivre ou pas. Nous avons aussi appris qu'au-delà de l'état des lieux qui va être dressé, l'instance va formuler des propositions. On est donc au-delà d'un simple constat de concurrence ou pas, de monopole ou pas. Nous avons constaté que les rapporteurs connaissent bien les dossiers. Visiblement, ils sont venus sur place pour se faire leur propre idée de la situation sur le terrain, avec la volonté d'aller dans le détail et surtout plus loin que les rapports glanés dans les bureaux parisiens."

### Impacts et ricochets

De son côté, Jean-Marc Andreami, le président du collectif Agissons contre la cherté des carburants en Corse, veut faire confiance à l'Autorité en ce qu'elle "est une instance qui fait partie du fonctionnement des institutions de l'État. Après, nous jugerons sur pièces. Nous avons



La délégation de l'Autorité de la concurrence, en Corse depuis lundi, repart ce soir pour Paris. Dans ses valises, les éléments de 34 auditions. Notamment sur la problématique des carburants.

remis l'ensemble du travail assez technique que nous avons réalisé depuis plus d'un an, notamment autour de la cherté du prix de l'essence. Nous avons eu en face de nous des gens très pointus qui, manifestement, avaient préparé le sujet. Même si les rapporteurs plangent sur plusieurs secteurs, la problématique des carburants dans l'île reste très stratégique parce qu'elle impacte non seulement les ménages mais aussi les entreprises, c'est-à-dire l'activité économique. D'où le choix fait par l'Autorité de s'intéresser plus globalement aux mécanismes de fixation des prix. Au cours de l'audition, nous avons parlé mécanisme de constitution des marges, coût du stockage, entre autres."

Enfin, Patrice Salini, économiste spécialisé dans les transports, auditionné à Paris juste avant la venue de la délégation, a, de son côté, "été interrogé sur le transport maritime et les carburants. Sur les carburants, j'ai eu le sentiment que les auditeurs avaient déjà beaucoup travaillé et sur certains de mes questionnements, ils avaient des réponses plus précises que moi. Il n'empêche, ils ne m'ont à aucun moment fourni des informations chiffrées ou des éléments qui n'auraient pas été rendus publics

auparavant. J'ai eu la sensation qu'ils avaient un point de vue assez arrêté sur la façon dont cela se passe en Corse et les bonnes ou les mauvaises raisons qui expliquent justement que cela se passe ainsi. Les échanges que nous avons eus sur les carburants ou le transport maritime me font penser qu'ils ont une réelle conscience de l'existence d'un problème et que le jeu d'acteurs impliqués dans ces secteurs-là ne correspond pas à ce que l'on pourrait imaginer être un marché libre et loyal. Ou tout au moins répondant aux canons d'un marché sur lequel il y a une concurrence non faussée. Dès lors, l'Autorité est convaincue qu'il faut en trouver l'origine et concevoir des pistes pour en sortir."

### Étude lettre morte

Si l'Autorité de la concurrence a clairement indiqué sa volonté d'aboutir à des conclusions qui seront donc remises au gouvernement sous la forme d'un avis, malgré tout, l'épisode malheureux de l'étude conduite par la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ndr) donne à réfléchir.

On se souvient que la préfète de Corse avait annoncé



Les déchets, l'un des secteurs sur lesquels l'instance planche également.

début décembre 2018 son intention de diligenter ladite étude sous sa houlette. Bouclée au printemps dernier, l'enquête visant à éclairer de manière précise et complète sur la situation de la distribution des carburants dans l'île n'a toujours pas été rendue publique alors que la représentante de l'État en Corse s'y était engagée, avec une date, septembre 2019. Aujourd'hui, nul ne sait ce qu'est devenu le document.

Si l'État est capable d'enterrer le rapport de la DGCCRF, on peut légitimement se demander pourquoi il n'enterrerait pas également l'avis de l'Autorité ?

ANNE-C. CHABANON